

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE255606003

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour les travaux de construction du système de relèvement du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte (lot 8a) - Dépense totale de 5 604 220,01\$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2519-188997-C (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Charbonneau
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE255606003

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour les travaux de construction du système de relève du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte (lot 8a) - Dépense totale de 5 604 220,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2519-188997-C (3 soumissionnaires)

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 10 septembre 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des projets majeurs, Division construction ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Le lot 8a s'inscrit dans un ensemble de lots qui permettra de réaliser la désinfection à l'ozone de l'eau usée afin de se conformer aux exigences environnementales de rejets du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Le procédé d'ozonation permettra d'injecter l'ozone dans les puits

ouest et est, à la sortie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (la Station).

Le contrat concerne principalement la construction civile, l'installation des réservoirs d'oxygène liquide et des évaporateurs, la tuyauterie, l'électricité et l'automatisation pour le système de relèvement.

L'appel d'offres a été publié du 23 avril au 14 août 2025 (113 jours) et huit addendas ont été émis pendant cette période. Bien que l'on compte 17 preneurs du cahier de charge, seulement trois soumissions conformes ont été reçues.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la deuxième plus basse soumission conforme est de 29,10 %. L'écart entre l'estimation et la soumission conforme la plus basse est de 35,29 % favorable à la Ville de Montréal. Ces écarts peuvent s'expliquer par des coûts réduits de mobilisation, une optimisation de la main-d'œuvre et des sous-traitants, une connaissance du chantier par l'entrepreneur, des prix plus bas sur les matériaux, une utilisation de ressources internes et une mutualisation des ressources pour le soumissionnaire, déjà actif sur le chantier en raison d'un autre lot.

Le Service recommande d'octroyer le contrat à la firme Construction Deric et que les travaux débutent rapidement afin que le lot 5, qui dépend du lot 8a, ne soit pas affecté, que ce soit durant la construction ou la mise en service.

Au terme de la présentation, la Commission a souhaité approfondir le terme station de « relèvement », a demandé s'il restait d'autres contrats à octroyer pour d'autres lots et a questionné la proximité du fournisseur. Le Service a précisé la vision et la stratégie utilisée pour être efficient et efficace, laquelle prévoit que les réservoirs seront déjà en place s'il arrivait un problème. Le Service a aussi informé la Commission qu'il reste encore les travaux des lots 7 et de l'usine. Quant au fournisseur, il n'a pas été privilégié, mais comme il est sur place, il a pu réduire son coût puisqu'il n'a pas besoin de mobiliser de nouvelles ressources et de déplacer des équipements, entre autres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des projets majeurs, Division construction pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*

- *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*
- *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE255606003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.